

Diagnostic de Zones humides

Projet photovoltaïque

La Baume-de-Transit (26790)



CLIENT

NOM	ALTAREA FRANCE
ADRESSE	87 rue de Richelieu 75002 PARIS
INTERLOCUTEURS	M. Matthieu EMERY

ECR ENVIRONNEMENT

CHARGEES D'ETUDES	GOURDOU Estelle FRANCHON Mélanie
CHARGE D'AFFAIRES	DUFRESNE Thomas CAPARROS Olivier

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTRICE	VERIFICATRICE
Décembre 2025	01		E. Gourdou	M. Franchon

Rédactrice	Vérificatrice	Contrôle interne
GOURDOU Estelle Chargée d'études environnement 	FRANCHON Mélanie Chargée d'études environnement 	DUFRESNE Thomas Chargé d'affaires environnement Responsable du service environnement 

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
2. CADRE PHYSIQUE	5
2.1. PLAN DE SITUATION DU PROJET	5
2.2. ETUDE DES PHOTOGRAPHIES AERIENNES	8
2.3. CONTEXTE CLIMATIQUE	9
2.4. TOPOGRAPHIE DU SITE	10
2.5. GEOLOGIE	10
2.5.1. <i>Ouvrage(s) BSS à proximité du secteur d'étude</i>	11
2.5.2. <i>Pédologie</i>	11
2.6. HYDROGEOLOGIE	12
2.7. HYDROGRAPHIE	14
2.8. ESPACES NATURELS REMARQUABLES	15
2.9. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	17
2.9.1. <i>Inondations</i>	17
2.9.2. <i>Retrait / gonflement des sols argileux</i>	18
3. INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES	19
3.1. REGLEMENTATION	19
3.2. INVENTAIRES PREALABLES	21
3.1. INVESTIGATIONS DE TERRAIN	23
3.1.1. <i>Méthodologie</i>	23
3.1.2. <i>Bilan de prospection</i>	25
3.1.3. <i>Synthèse</i>	28
ANNEXES	29

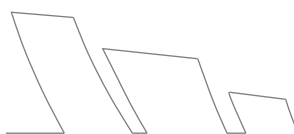
ANNEXES

Annexe 1 : Photographies historiques aériennes

Annexe 2 : Détail des sondages pédologiques

1. INTRODUCTION

Dans le cadre d'un projet photovoltaïque à La Baume-de-Transit, la société ALTAREA a missionné ECR Environnement pour réaliser une campagne de sondages pédologiques afin d'évaluer la présence de zones humides suivant l'un des trois critères de définition reconnus par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 – art 23 : le sol.



2. CADRE PHYSIQUE

2.1. Plan de situation du projet

La zone d'étude est localisée à environ 1,6 km à l'Est du centre-ville la commune de La Baume-de-Transit.

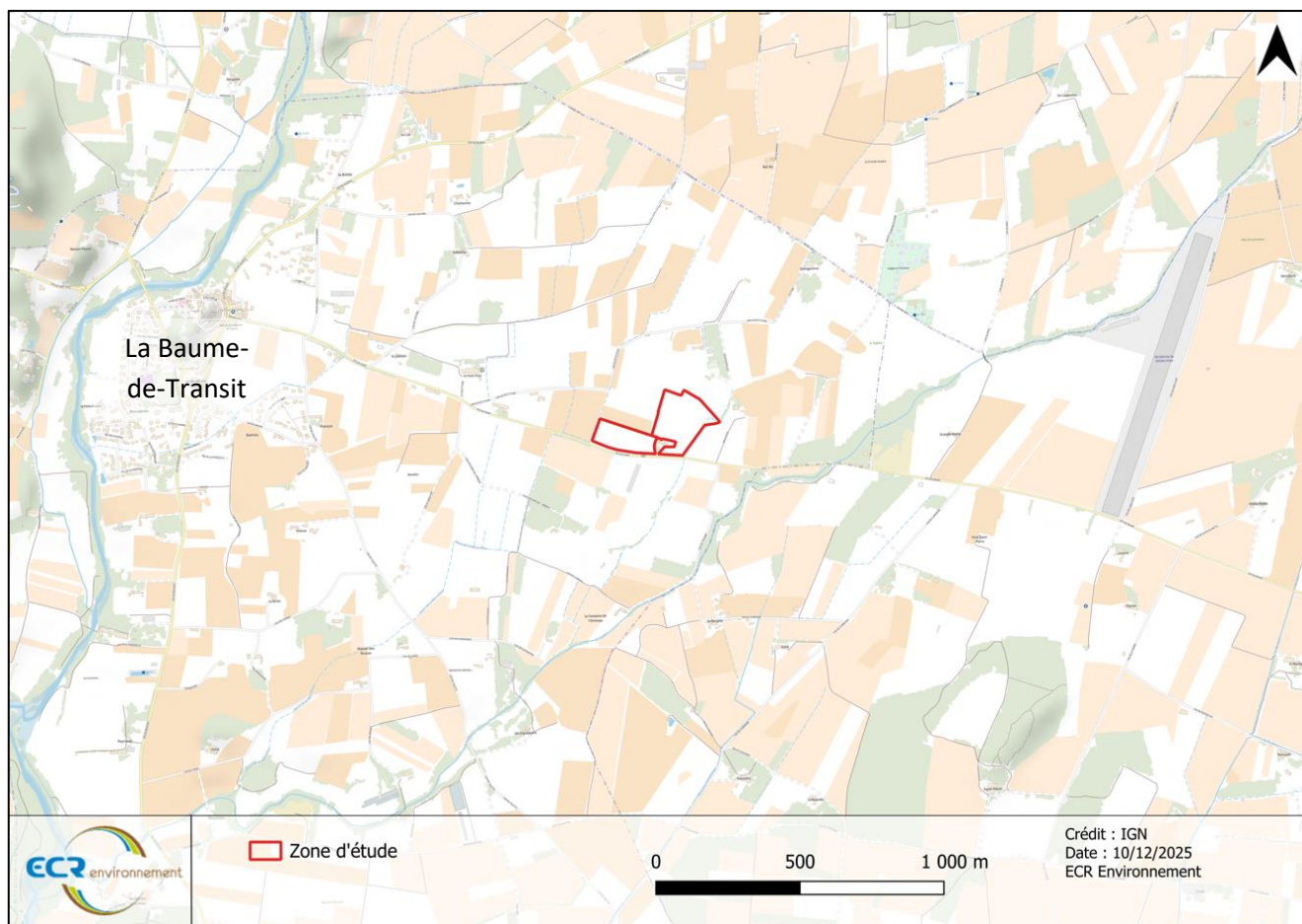


Figure 1 : Carte de localisation du site d'implantation du projet (IGN)

Le secteur d'étude se situe sur les parcelles référencées 235, 253, 254, 255, 257, 361 et 511 de la section B sur la commune de La Baume-de-Transit.

L'emprise étudiée est de 46 132 m², soit 4,6 ha.



Figure 2 : Parcelles cadastrales (Google satellite, etalab.gouv)

La zone d'étude est entourée de parcelles à usage agricole, comprenant quelques habitations individuelles et bâtiments agricoles. La route de Visan borde le Sud du site.

Le site d'étude se compose de deux parties :

- Ouest (parcelle B 511) : ancienne exploitation viticole à l'abandon ;
- Est (parcelles B 235, 253, 254, 255, 257 et 361) : ancienne exploitation viticole à l'abandon et champ enherbé avec quelques arbres.

Figure 3 : Photographies du site – 02/12/2025



2.2. Etude des photographies aériennes

Les informations suivantes ont été recueillies auprès de l'Institut Géographique National. Les missions photographiques consultées dans le cadre de cette étude ont porté sur le siècle dernier. 8 clichés, entre 1947 et 2024, ont ainsi été observés et détaillés ci-après.

L'intégralité des clichés est présentée en **Annexe 1**.

L'étude des photographies aériennes a permis d'identifier les évolutions suivantes au droit et à proximité immédiate de la zone d'étude.

Tableau 1 : Etude des photographies aériennes

Date	Faits marquants	
	Sur site	Hors site
1947	La zone d'étude est à usage agricole.	Les alentours du site sont à usage agricole. Le petit groupement d'habitation individuelle/bâtiment agricole au centre-Sud du terrain est présent.
1961 - 1972	Pas de changement majeur.	Pas de changement majeur.
1983	Pas de changement majeur.	Un bâtiment agricole est construit au Sud, de l'autre côté de la route de Visan.
1996 - 2016	Pas de changement majeur.	Pas de changement majeur.
2024	Les cultures sont à l'abandon, à l'exception de la bande Est.	Pas de changement majeur.

2.3. Contexte climatique

D'après les données disponibles sur Météoblue, le climat correspond au climat continental/méditerranéen. Il est marqué par des précipitations relativement faibles toute l'année, et des précipitations plus marquées de septembre à novembre (> 75 à 100 mm/mois). La saison estivale est plutôt chaude (environ 31°C), et la saison hivernale présente des températures relativement fraîches.

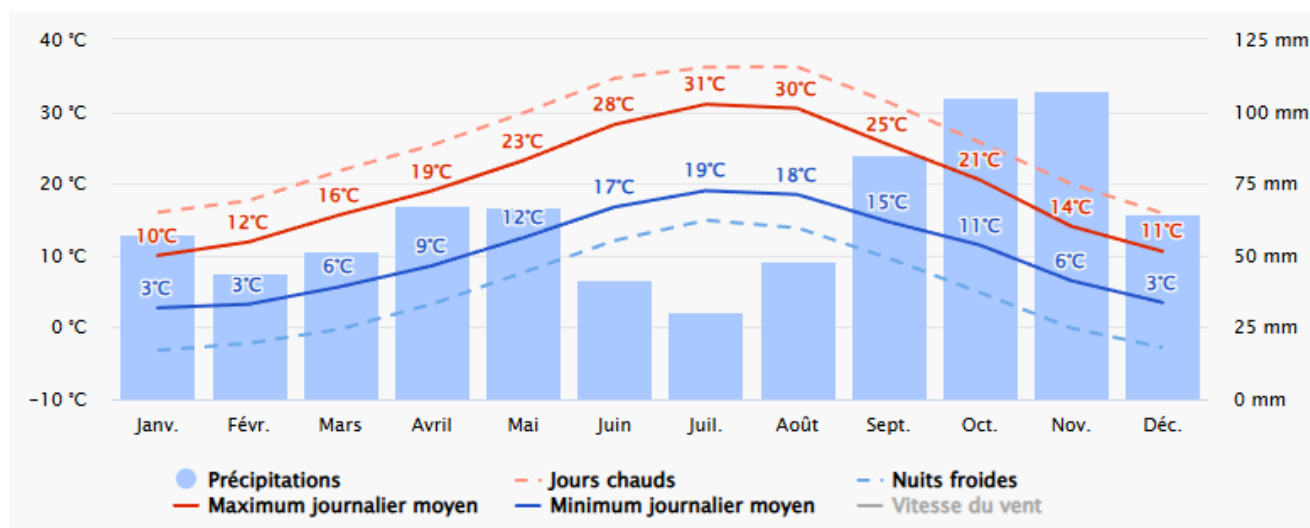


Figure 4 : Pluviométrie et températures moyennes par mois à La Baume-de-Transit (météoblue)

Le vent est principalement orienté en provenance du Nord (Figure 5).

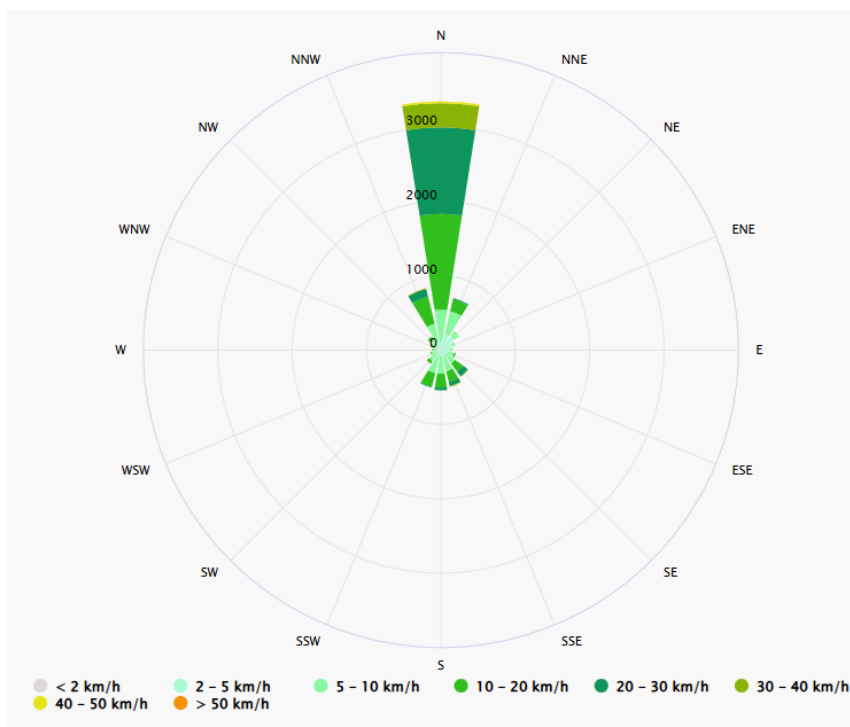


Figure 5 : Rose des vents à La Baume-de-Transit (météoblue)

2.4. Topographie du site

D'après la base de données RGE Alti (1 m), les abords du site sont marqués par une topographie peu pentue, avec des pentes :

- En direction du Sud-Est pour la partie Est. L'altitude varie entre 126,8 m et 130,3 m NGF, soit une pente de l'ordre de 1,6 % ;
- En direction de l'Ouest pour la partie Ouest. L'altitude varie entre 127,3 m et 128,6 m NGF, soit une pente de l'ordre de 0,6 %.

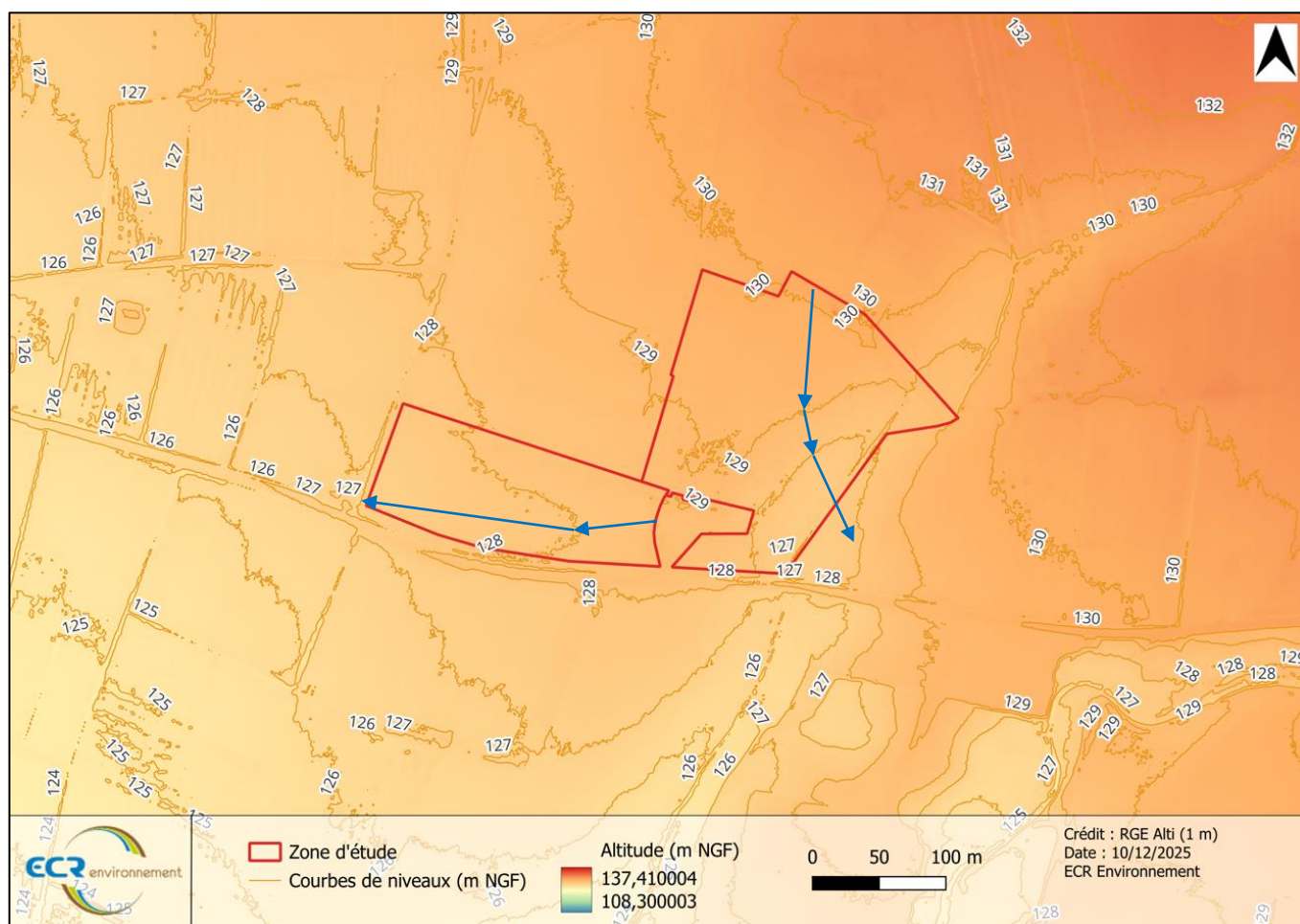
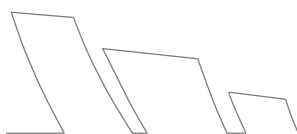


Figure 6 : Carte topographique de la zone d'étude (RGE Alti 1 m)

2.5. Géologie

D'après l'extrait de la carte géologique de VALREAS n°890 à l'échelle 1/50 000, le sous-sol du site est constitué, sous une éventuelle couche de terre végétale ou de remblais, d'Alluvions wurmiennes et formations superficielles (Fy1), qui est une formation de l'âge du Cénozoïque (Figure 8).



2.5.1. Ouvrage(s) BSS à proximité du secteur d'étude

D'après les données INFOTERRE, aucun ouvrage de la Banque du Sous-Sol (BSS) présentant de la documentation n'est recensés dans un rayon de 500 m autour de la zone d'étude (Figure 8). L'ouvrage le plus proche, au sein de la même formation lithologique, est situé à 615 m au Sud. Il correspond à un forage (codifié BSS002BPMJ) qui présente du safre et argiles Pliocène (ou Miocène). Aucune profondeur n'est indiquée.

Un second forage (codifié BSS002BPNH) est situé à 745 m au Sud-Est, dont la coupe géologique est la suivante :

0 – 1 m : Terre et gros galets
1 – 4 m : Gravier légèrement producteur
4 – 12 m : safre¹ marneux jaune assez dur
12 – 30 m : marne bleue très compacte et très légèrement productrice
30 – 45 m : safre gris à grain très fin et producteur
45 – 60 m : marne assez dure

2.5.2. Pédologie

D'après les données pédologiques disponibles, le secteur d'étude est localisé sur une unité cartographique de sol (UCS) selon le référentiel régional pédologique de la Drôme :

- **UCS n°701** « Alluvions fluvioglaciaires caillouteuses à dépôts limoneux de recouvrement (variabilité de profondeur intra parcellaire). Sols L, irrégulièrement profonds (10-20 à 80-90 cm), reposant sur des basses terrasses ou des cônes de déjection », unité présentant comme type de sol dominant des calcosols.

D'après le guide de *Pédologie – Les sols dominants en France métropolitaine* élaboré par le GISOL² et SOLS ET TERRITOIRE : « Les calcosols sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins séchants, souvent très perméables. Ils se différencient des calcisols par leur richesse en carbonates. »

¹ Le « safre » est un terme d'usage régional qui désigne des sables jaunes ou clairs plus ou moins consolidés mais aussi par extension, des formations sableuses ou gréseuses et mêmes des poudingues cimentés par des grès. (source : Fiche 549A – Formations tertiaires du bassin de Valréas – BRGM)

² Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Sols

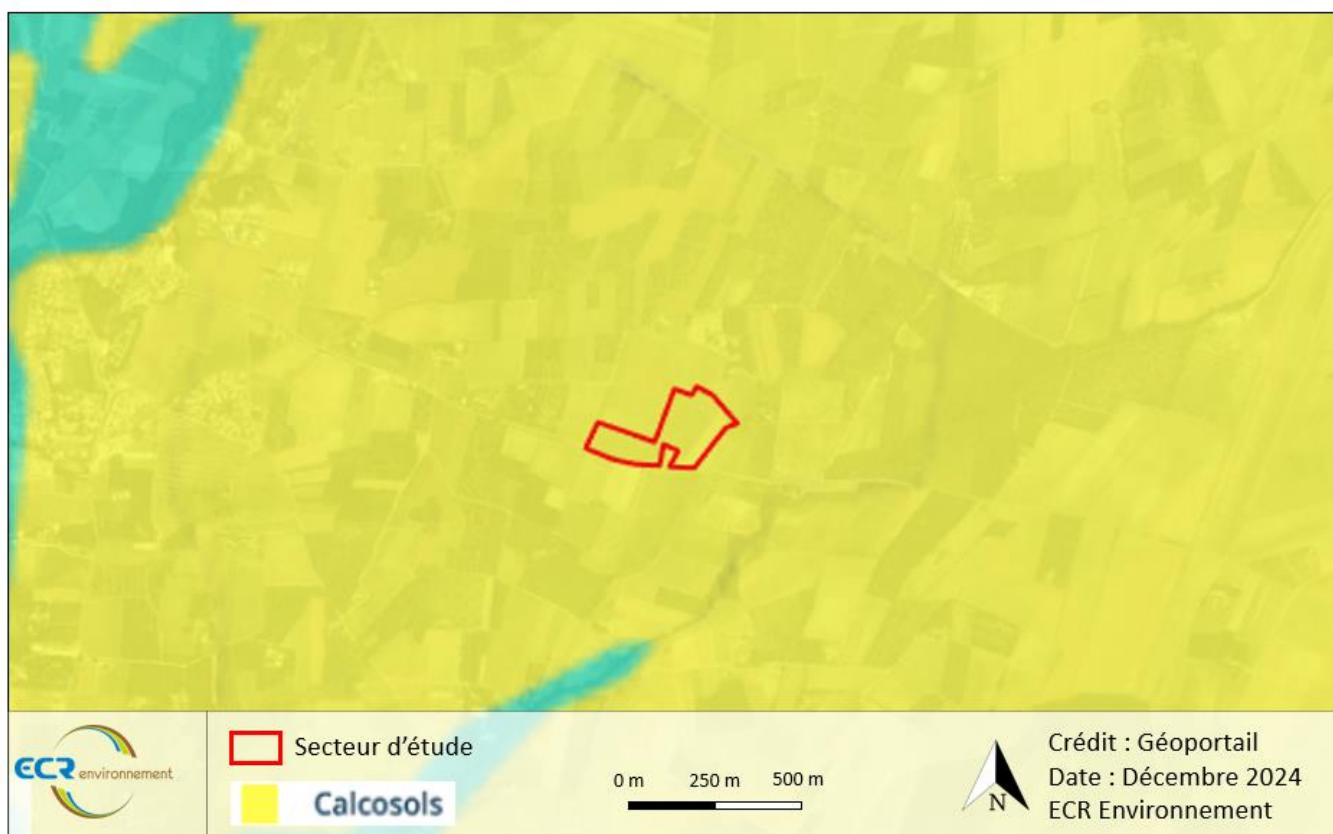


Figure 7 : Représentation des différents types de sols dominants à l'échelle de l'aire d'étude (Géoportail)

2.6. Hydrogéologie

Au niveau du secteur d'étude, la BD LISA (Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères) met en évidence deux entités hydrogéologiques :

- 040AI77 : Alluvions fluviales de la terrasse des Chassis et de St Marcellin et des terrasses würmiennes supérieures du Rhône ;
- 561AA00 (niveau 2) : Molasse Miocène du Comtat Venaissin. Les écoulements dans l'unité sédimentaire à parties libres et captives sont très majoritairement de type poreux.

La zone d'étude est localisée au droit de la masse d'eau FRDG218 « Molasse Miocène du Comtat ».

D'après la fiche de la masse d'eau FRDG218 :

« De manière générale, les nappes des strates supérieures sont libres, mais au-delà de 30 m de profondeur, les nappes deviennent généralement captives et même localement artésiennes.

L'un des exutoires naturels connus de la masse d'eau est la drainance ascendante vers les nappes alluviales.

La nappe s'écoule globalement selon une direction du nord-est vers le sud-ouest. En schématisant, l'écoulement des eaux au sein de l'aquifère miocène se fait donc des montagnes à l'est vers le Rhône à l'ouest. »

D'après les données INFOTERRE, aucun ouvrage de la Banque du Sous-Sol (BSS) présentant de la documentation n'est recensé dans un rayon de 500 m autour de la zone d'étude (Figure 8). Les ouvrages les plus proches, au sein de la même masse d'eau, sont présentés dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Caractéristiques des ouvrages BSS à proximité du site d'étude (BRGM)

Code BSS	Profondeur eau (m)	Niveau eau (m NGF)	Date	Lithologie	Distance/site
BSS002BPMJ	Inconnue, nappe artésienne	Inconnue, nappe artésienne	Antérieur à 1929	Safre et argiles Pliocène (ou Miocène)	615 m au Sud
BSS002BPNH	Inconnue, nappe artésienne	Inconnue, nappe artésienne	18-19/07/2007	Terre et gros galets Safre marneux	745 m au Sud-Est

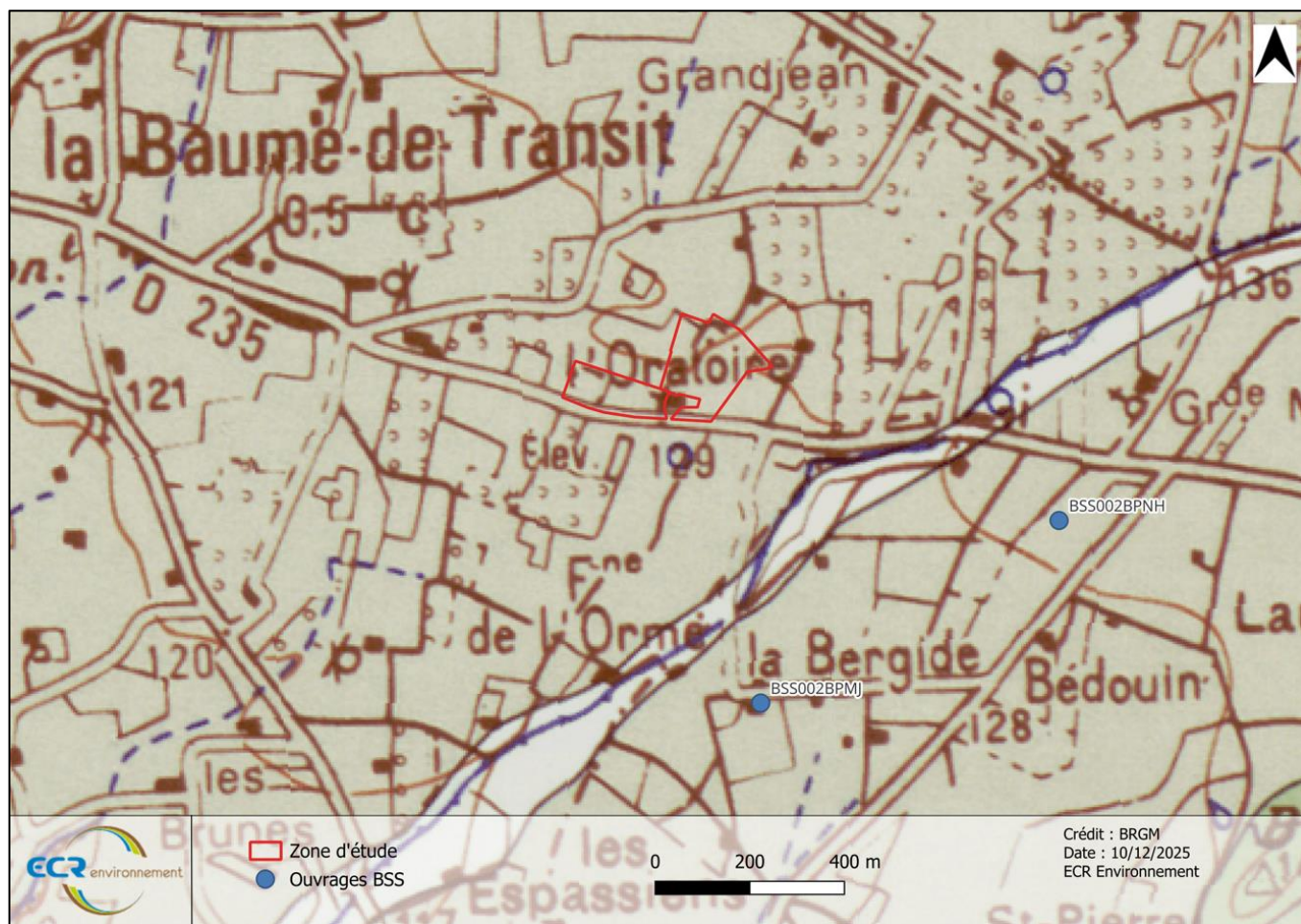


Figure 8 : Carte géologique n°890 et ouvrages BSS autour de la zone d'étude (BRGM)

Ainsi, au droit du site, le niveau de la nappe alluviale n'est pas connu. De l'artésianisme a été observé d'après les données fournies par la BSS. En l'état, il n'est pas possible d'estimer le niveau piézométrique au sein des alluvions.

2.7. Hydrographie

Le site d'étude fait partie du bassin versant du Lez, qui s'écoule à environ 1 750 m à l'Ouest.

La zone d'étude est bordée :

- A l'Est par un cours d'eau non pérenne. Il s'agit d'un affluent du Talobre, qui constitue le cours d'eau pérenne le plus proche du site. Il est localisé à 240 m au Sud-Est ;
- A l'Ouest par un second cours d'eau non pérenne, le Ravin de la Marde d'Eau.



Figure 9 : Réseau hydrographique à proximité du site (Google satellite, BD Topo)

2.8. Espaces naturels remarquables

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- **Les zonages d'inventaires** : zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité, mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national ;
- **Les zonages réglementaires** : zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels l'implantation d'un ouvrage peut être contraint voire interdit. Ce sont les sites classés ou inscrits, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles, les sites du réseau Natura 2000 (Zones Spéciales de Conservation et Zones de Protection Spéciale) ...

5 espaces naturels remarquables sont localisés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Ils sont détaillés dans le Tableau 3, et localisés dans les Figure 10 et Figure 11.

Tableau 3 : Caractéristiques des espaces naturels remarquables dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude (MNHN)

Type	Nom	Code	Distance/site
ZNIEFF 1	Etang Saint-Louis et bois environnants	820030437	3 680 m à l'Ouest
	Sables de Suze-la-Rousse	820030426	4 000 m au Sud-Ouest
ZNIEFF 2	Plaine de Valréas/Visan	930020320	790 m à l'Est et au Nord-Est
	Collines sableuses du tricastin et plaine d'avril	820004274	2 360 m à l'Ouest
ZSC	Sables du Tricastin	FR8201676	1 480 m à l'Ouest

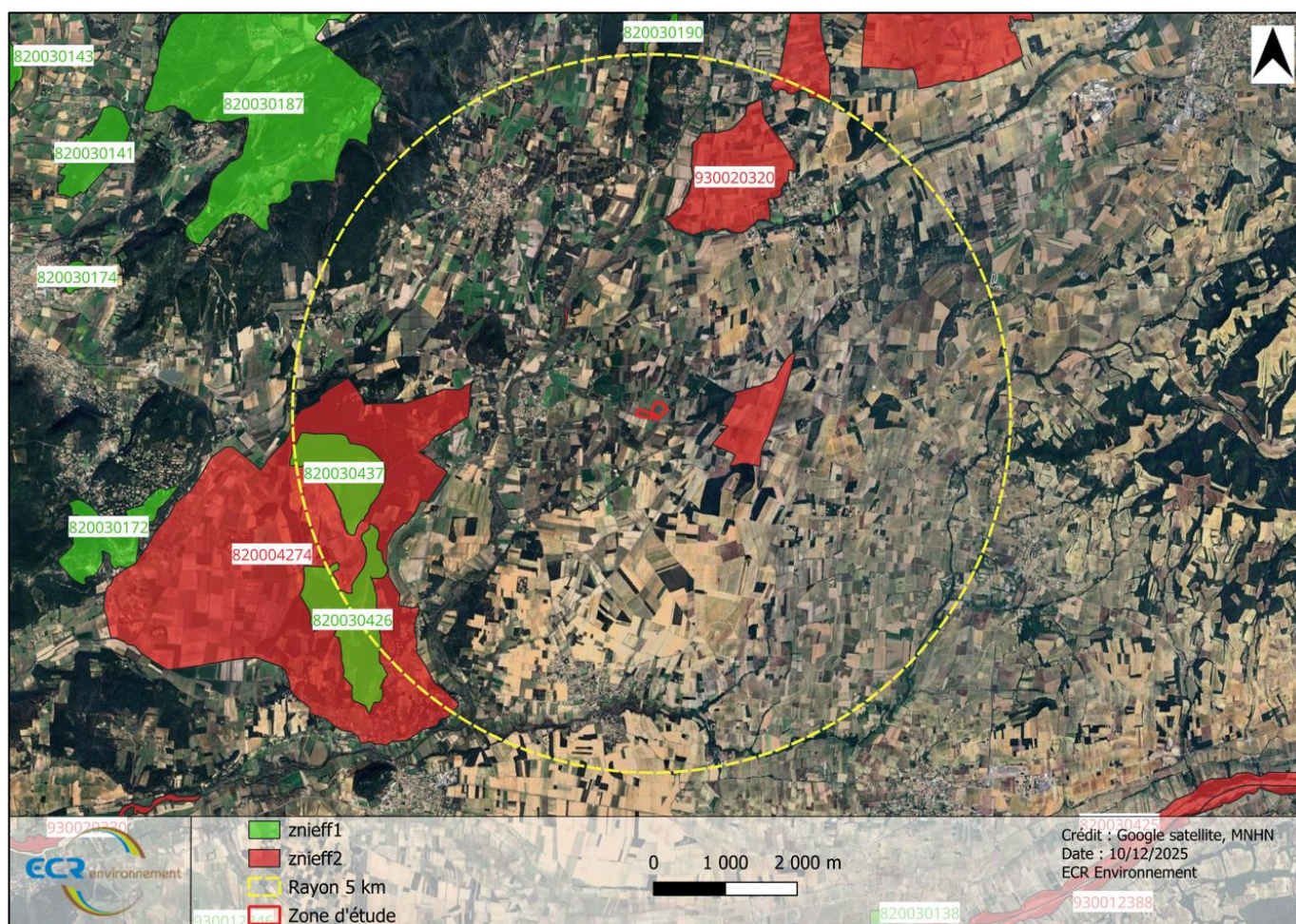
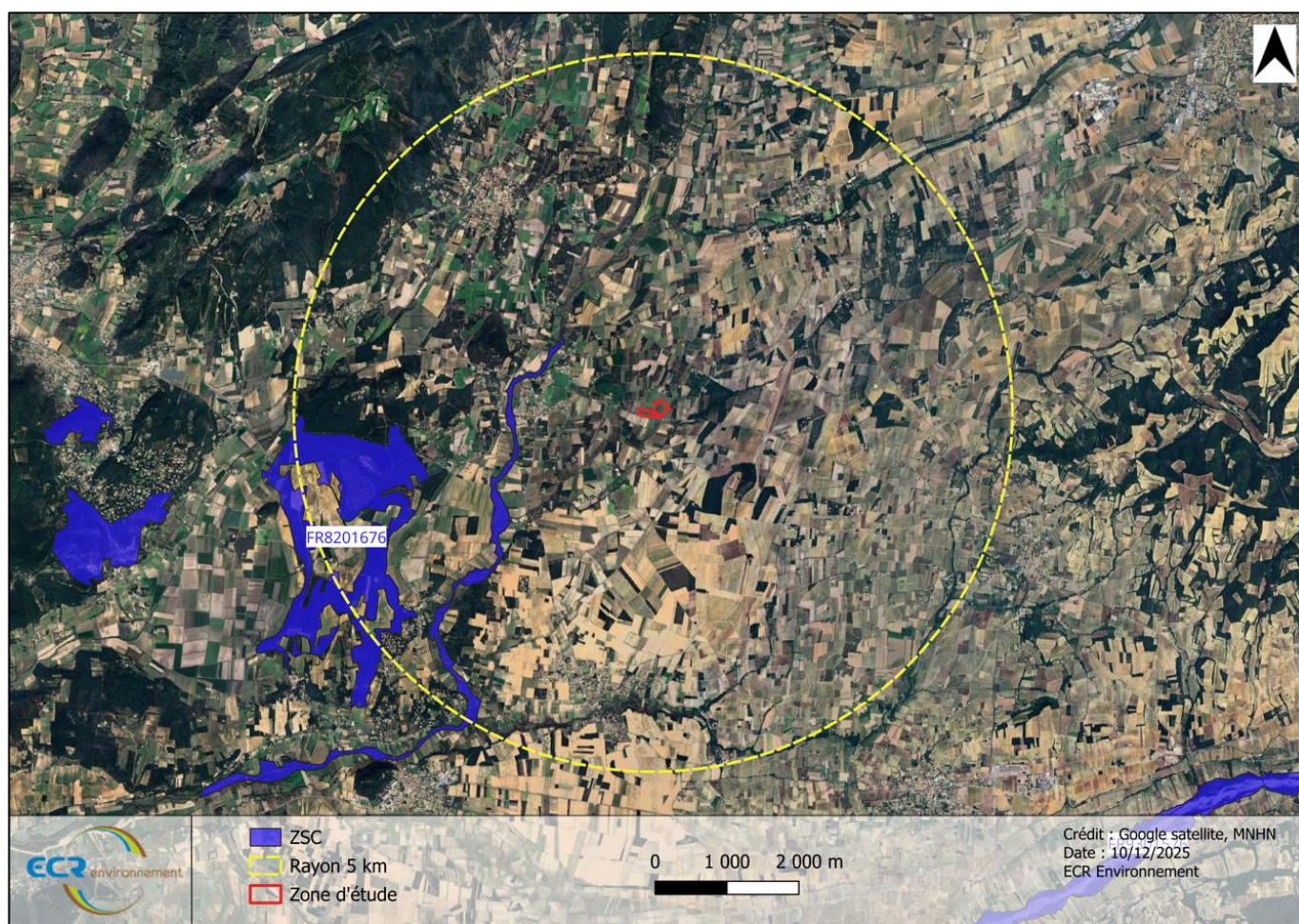


Figure 10 : ZNIEFF 1 et 2 dans un rayon de 5 km autour du site (Google satellite, MNHN)



2.9. Risques naturels et technologiques

Les informations qui vont suivre sont issues du site *Géorisques*, élaboré par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

2.9.1. Inondations

9 arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune de La Baume-de-Transit entre 1982 et 2003 suite à des inondations et des coulées de boue.

La commune de La Baume-de-Transit est concernée par le Plan de Prévention des Risques naturels inondation du Lez (PPRi) approuvé le 18/12/2006. Cependant, la zone d'étude ne se trouve pas au sein d'une zone à risque d'inondation.

La commune de La Baume-de-Transit n'est impactée par aucun Territoire à Risque Important d'inondation (TRI).

2.9.2. Retrait / gonflement des sols argileux

Le site est classé au sein d'une zone d'exposition Moyen vis-à-vis du risque de retrait/gonflement des sols (Figure 12).



Figure 12 : Carte des zones de retrait-gonflement des argiles à proximité de la zone d'étude (Géorisques)

3. INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES

3.1. Réglementation

Selon la réglementation en vigueur depuis le 27 juillet 2009 (loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 – art 23), on entend par zone humide « les terrains exploités ou non habituellement inondés ou gorgés d’eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; ou dont la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l’année ».

Afin de gérer de façon équilibrée la ressource en eau, l’Etat français s’est engagé à préserver les zones humides, en s’appuyant sur la Directive Cadre sur l’Eau (DCE) du 23 octobre 2000. Cette directive a pour objectif de garantir le bon état écologique des masses d’eau. Elle renforce ainsi la nécessité de préserver les fonctions écologiques des milieux aquatiques et humides.

Pour respecter ces engagements, les projets d’installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) doivent s’inscrire dans une démarche de moindre impact environnemental, en appliquant la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC). En cas d’impacts résiduels après la mise en œuvre des mesures d’évitement et de réduction, la compensation devient obligatoire. Cette dernière doit d’abord viser à restaurer les fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques assurées par les zones humides impactées.

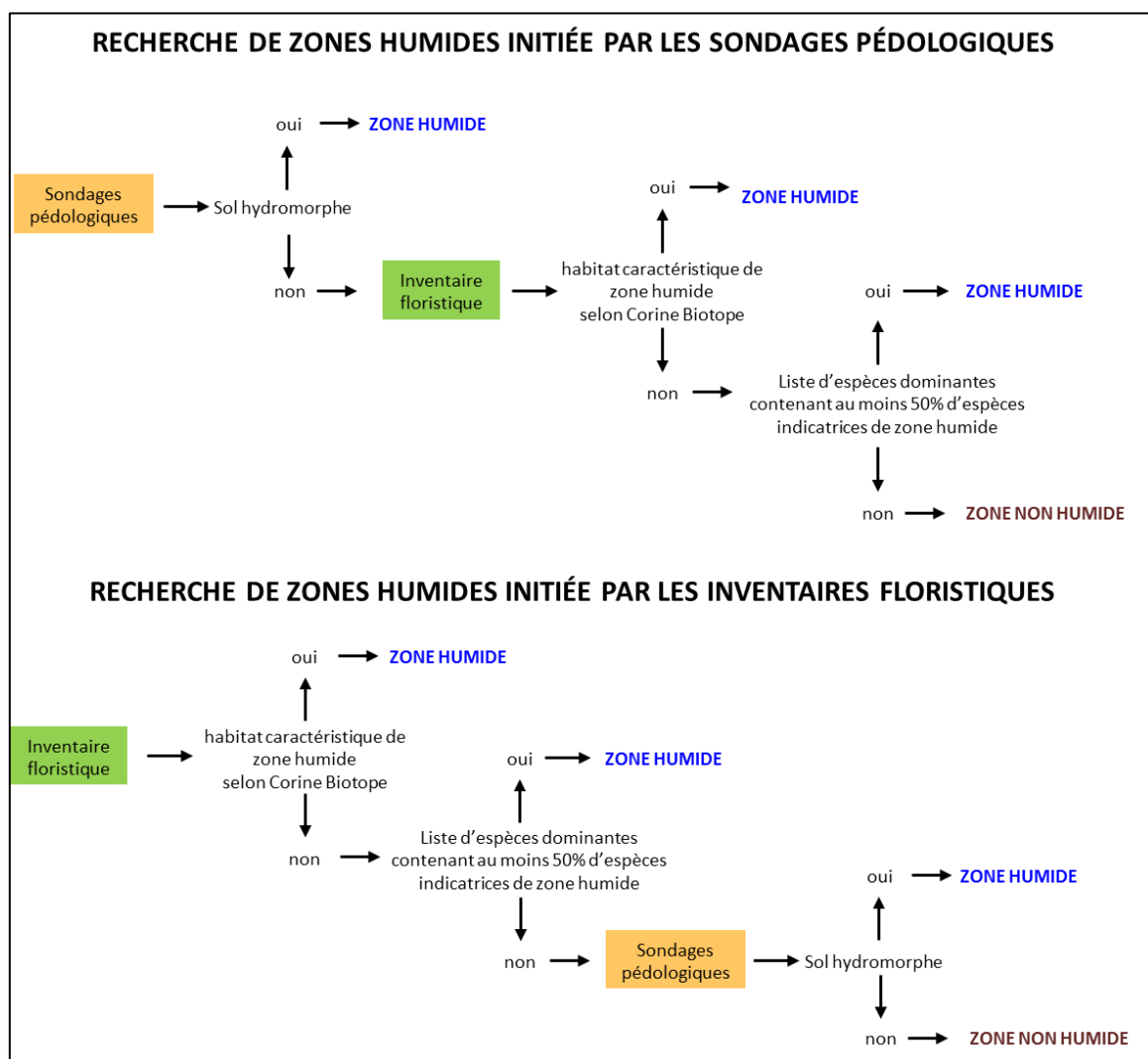
L’arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l’arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l’Environnement, précise la méthodologie et les critères de délimitation des zones humides sur le terrain. La loi du 26 juillet 2019 a renforcé la protection des zones humides en rétablissant l’application du critère alternatif dans leur définition. Cette modification a rendu caduques l’arrêt du Conseil d’État du 22 février 2017 et la note technique du 26 juin 2017, qui imposaient le cumul des deux critères.

D’après le Code de l’Environnement, une zone humide est caractérisée par la présence d’**au moins un** des paramètres suivants :

- La présence d’un sol hydromorphe ;
- La présence d’au moins 50% d’espèces végétales indicatrices de zones humides dans la liste des espèces dominantes ;
- La présence d’un habitat indicateur de zone humide selon la typologie « CORINE Biotopes ».

Selon le critère d’entrée utilisé pour la détermination, on résume la méthodologie générale par le synoptique suivant :





Remarque n°1 : La réglementation en vigueur n'exclue pas les zones humides d'origine anthropique. Certaines zones humides sont en effet favorisées par le compactage des terres à l'aide de gros engins mécaniques ;

Remarque n°2 : La circulaire du 18/01/2010 relative à la délimitation des zones humides indique que « Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée premiers centimètres de sol. » En présence de ces sols, des suivis piézométriques sont vivement recommandés afin d'estimer les battements du niveau de la nappe souterraine ainsi que l'engorgement dans les premiers 50 cm du sol.

3.2. Inventaires préalables

Un inventaire des « Zones Humides » s'effectue en quatre phases :

- Une phase de bibliographie ;
- Une phase de pré-localisation ;
- Une phase de vérification systématique de terrain et caractérisation ;
- Une phase de validation.

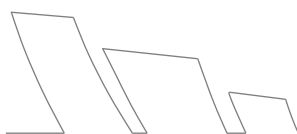
Les études de pré-localisation constituent la seconde étape, à l'aide la carte de pré-localisation des zones humides de 2023.

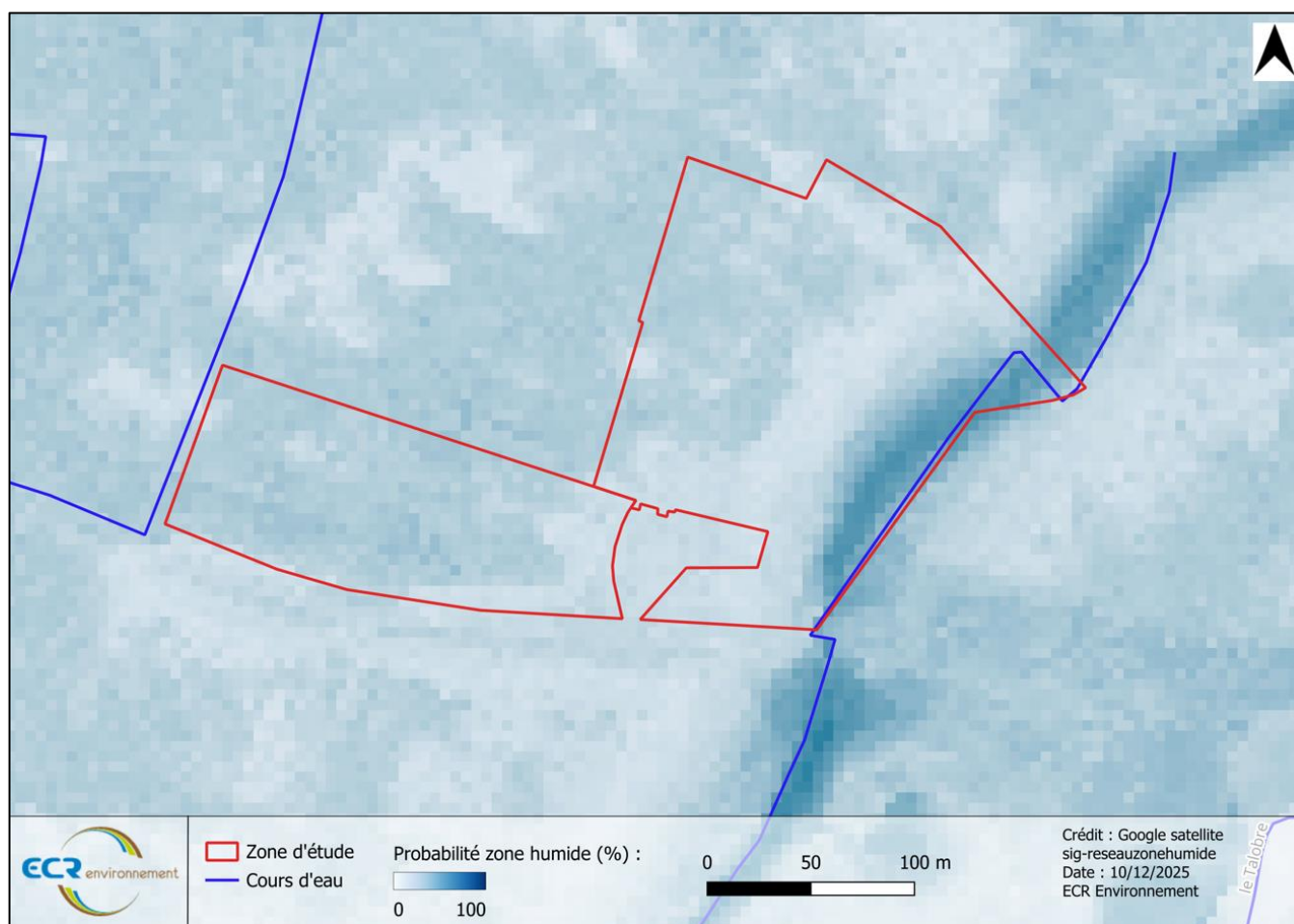
En février 2023, la Direction de l'eau et de la biodiversité, en collaboration avec une équipe scientifique composée de l'Université de Rennes 2, de l'UMS PatriNat (OFB-MNHN), de l'Institut Agro, d'INRAE et de la Tour du Valat, a publié des cartes nationales des milieux humides ainsi que des cartes nationales des zones humides. La carte de pré-localisation des zones humides faisait partie de cette publication.

Les cartes nationales des zones humides proposent une catégorisation des espaces qui sont susceptibles d'abriter des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Cependant, cette méthode a certaines limites. Elle ne tient pas compte :

- Des aménagements anthropiques (drainage, assèchement, comblement) ;
- De l'occupation des sols (cultures, urbanisation) ;
- Des processus pédologiques et hydrologiques locaux qui pourraient limiter le caractère humide de ces zones.

Cette méthode permet une couverture homogène de l'ensemble du terrain et est rapidement réalisable. La pré-localisation est un pré-repérage devant impérativement donner lieu à un travail de terrain, et en aucun cas être assimilé à un inventaire des zones humides. L'objectif de son utilisation est d'implanter au mieux les sondages en prévision de la phase de terrain.





D'après les documents disponibles, le projet est situé en secteur supposé **potentiellement** humide :

- Probabilité faible à moyenne sur la majeure partie du terrain ;
- Probabilité élevée à l'Est de la zone d'étude, autour du cours d'eau non pérenne identifié au Chapitre 2.7.

3.1. Investigations de terrain

3.1.1. Méthodologie

La méthodologie de recherche des zones humides selon le critère pédologique consiste à rechercher les sols caractéristiques de zones humides, qui correspondent selon l'arrêté du 24 juin 2008, annexe I :

- ① Aux histosols, correspondant aux classes d'hydromorphie H du GEPPA³ modifié. Elles définissent l'apparition de tâches de coloration brunâtres dont le développement est lié à la décomposition lente de la matière organique (tourbière) ;
- ② Aux réductisols, correspondant aux classes VI c et d du GEPPA. Ils sont caractérisés par des tâches de coloration grisâtres/bleutées/verdâtres développées en milieu anaérobie ;
- ③ Aux autres sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur (classes V a, b, c et d du GEPPA) ou débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur avec une apparition de traits rédoxiques entre 80 et 120 cm de profondeur (classe IV d du GEPPA). Les traits rédoxiques sont des tâches de coloration orangée développées en milieu aérobie.

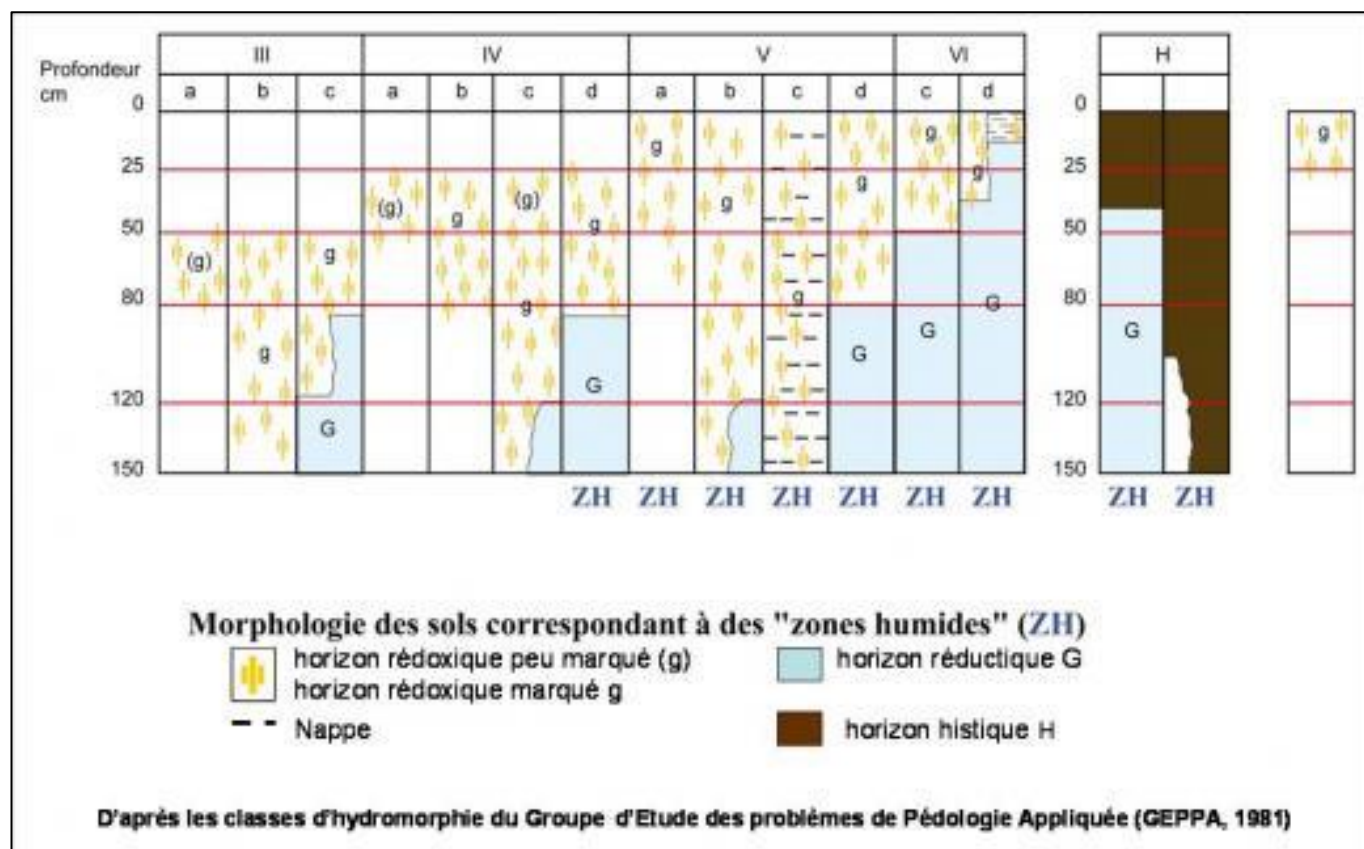


Figure 14 : Caractérisation des sols de zones humides (GEPPA)

³ Classes d'hydromorphie établie par le Groupe d'Experts des Problèmes en Pédologie Appliquée, 1981.

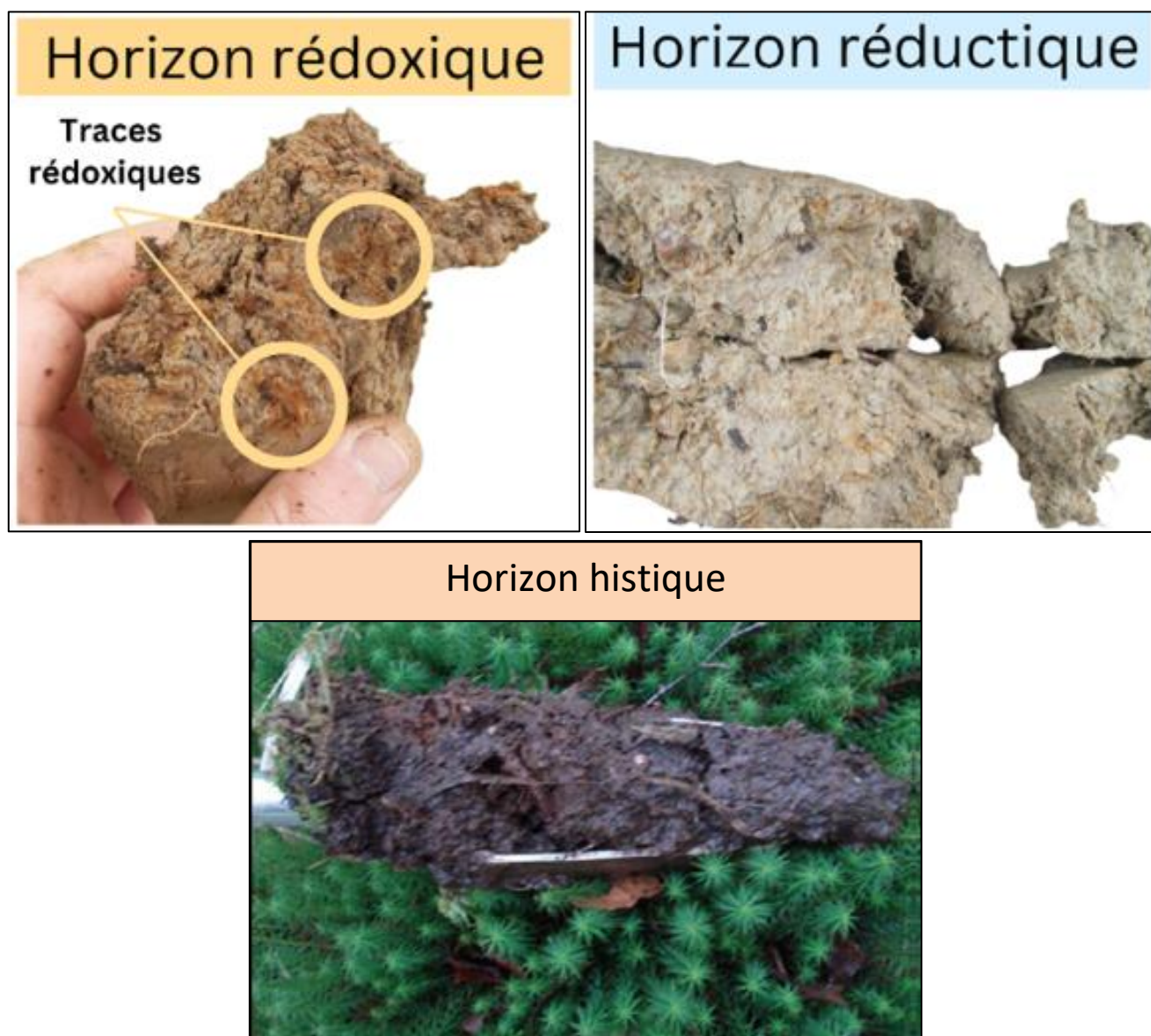
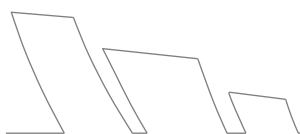


Figure 15 : Exemples de profils morphologiques des sols correspondants à des zones humides (zones-humides.org)

Les sondages sont réalisés selon une densité variable, laissée à l'appréciation du pédologue. Cette densité est fonction du découpage parcellaire, des indices de surfaces (topographie, secteurs en eau, rupture de végétation, différences de couleur superficielles ou de pierrosité du terrain, ...), et des informations de profondeur (zones humides avérées ou suspectées, limites géologiques identifiées, sols changeants, premières identifications, ...).

Il est effectué un sondage de caractérisation complète du sol par unité pédologique homogène (sur toute la profondeur possible dans la limite des 120 cm de la tarière manuelle), à une fréquence généralement comprise entre 1 et 3 sondages par hectares selon les sites.

Des sondages surnuméraires sont effectués en complément mais dans le seul but de vérifier la présence et/ou la nature de l'hydromorphie (si elle existe), ceux-ci ne sont donc généralement pas menés au-delà de 30 à 40 cm de profondeur, sauf en cas de suspicion d'un sol humide référencé IVd au GEPPA, nécessitant une profondeur minimale de sondage de 90 cm.



3.1.2. Bilan de prospection

La prospection des terrains s'est déroulée le 2 décembre 2025 par temps ensoleillé sans pluie. Les conditions météorologiques ayant précédé les investigations sont un temps ensoleillé et légèrement pluvieux.

Total aire d'étude	46 132 m²			
Dont :				
Aménagé/stabilisé/remblayé	0 m ²			
En eau	0 m ²			
Inaccessible (<i>privatif clos, taillis, bétail défensif, à-pic, ...</i>)	0 m ²			
Total de sondages	11			
<u>Éléments gênant l'arpentage</u>	Absents	Ponctuels	Nombreux	Généralisés
Labour frais	X			
Végétation dense et/ou haute		X		
Haie, clôtures, murs			X	
<u>Éléments gênant les sondages</u>	Moins de 10% des sondages	10 à 50% des sondages	50 à 80% des sondages	Plus de 80% des sondages
Siccité excessive	X			
Compacité excessive	X			
Terrains compactés, fraîchement fauchés ou battus	X			
Sols gelés	X			
Quartz ou graves conduisant au refus de tarière				X

Les conditions de réalisation des investigations peuvent influencer sur les résultats obtenus et/ou sur leur interprétation.

La carte ci-dessous présente l'emplacement des sondages pédologiques réalisés.



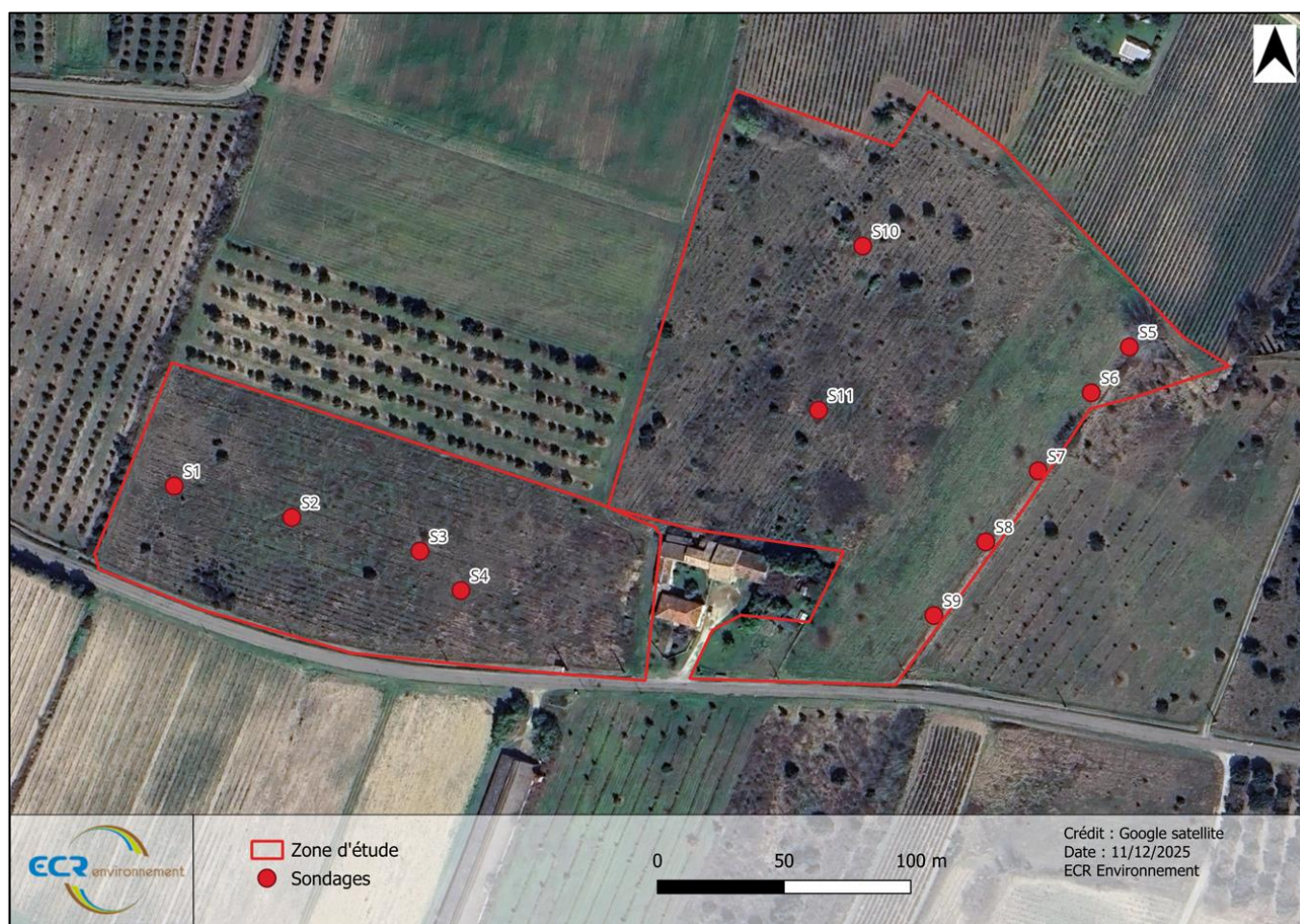
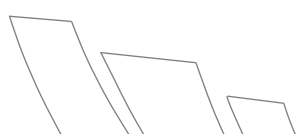


Figure 16 : Emplacement des sondages pédologiques (Google satellite)

Le tableau ci-après décrit les différentes lithologies rencontrées.

Tableau 4 : Description des relevés pédologiques

Nom	Profondeur du sondage (cm)	Horizons	Lithologie	Couleur	Texture	% de traces d'hydromorphie	Apparition d'hydromorphie (5 %)	Classe GEPA	Caractère humide
S1	30	0 - 16 cm	Limon graveleux	Gris	Peu humide	Aucune	-	Non classé	Non
		16 - 20 cm							
		20 - 30 cm							
S2	33	0 - 16 cm	Limon graveleux	Gris	Peu humide	Aucune	-	Non classé	Non
		16 - 20 cm							
		20 - 24 cm							
		24 - 28 cm							
		28 - 33 cm							
S3	31	0 - 13 cm	Limon graveleux	Gris	Peu humide	Aucune	-	Non classé	Non
		13 - 15 cm							
		15 - 22 cm							
		22 - 24 cm							
		24 - 28 cm							
		28 - 31 cm							
S4	24	0 - 14 cm	Argile	Gris	Humide	Aucune	-	Non classé	Non
		14 - 21 cm							
		21 - 23 cm							
		23 - 24 cm							
S5	36	0 - 16 cm	Limon	Marron clair	Peu humide	Aucune	-	Non classé	Non
		16 - 22 cm	Limon graveleux	Marron foncé					
		22 - 26 cm							
		26 - 32 cm							
		32 - 36 cm							
S6	45	0 - 19 cm	Argile	Marron foncé	Peu humide	Aucune	-	Non classé	Non
		19 - 26 cm							
		26 - 31 cm							
		31 - 35 cm	Argile graveleuse						
		35 - 45 cm							
S7	60	0 - 18 cm	Argile	Marron foncé	Peu humide	Aucune	-	Non classé	Non
		18 - 26 cm							
		26 - 29 cm							
		29 - 36 cm							
		36 - 45 cm							
		45 - 56 cm							
		56 - 60 cm							
S8	45	0 - 14 cm	Argile	Marron foncé	Peu humide	Aucune	-	Non classé	Non
		14 - 18 cm							
		18 - 25 cm	Argile graveleuse						
		25 - 28 cm							
		28 - 32 cm							
		32 - 40 cm							
		40 - 45 cm							
S9	31	0 - 19 cm	Argile	Marron foncé	Peu humide	Aucune	-	Non classé	Non
		19 - 23 cm							
		23 - 30 cm							
		30 - 31 cm	Argile graveleuse						
S10	36	0 - 15 cm	Limon	Marron clair	Peu humide	Aucune	-	Non classé	Non
		15 - 24 cm							
		24 - 28 cm	Limon graveleux						
		28 - 35 cm							
		35 - 36 cm							
S11	40	0 - 16 cm	Argile	Marron clair	Peu humide	Aucune	-	Non classé	Non
		16 - 21 cm							
		21 - 24 cm	Argile graveleuse						
		24 - 27 cm							
		27 - 30 cm							
		30 - 33 cm							
		33 - 35 cm							
		35 - 40 cm							



3.1.3.Synthèse

		Surface	Nomenclature GEPPA
NON HUMID ES	Secteurs aménagés / en eau	/	
	Sols sans faciès humide	46 132	
	Sols à faciès humide	/	/
Sous-total « Non humide » :		46 132 m ²	100 %
SOLS CARACTERISTIQUES DES ZONES HUMIDES	Traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur (Classes IVd, Vd et VIc)	/	/
	Traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (Classes Va, Vb et Vc)	/	/
	Traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol (Classe VI d)	/	/
	Horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 cm (Classe H)	/	/
Sous-total « Humide » :		0 m ²	0 %
SOUS-TOTAL PROSPECTE :		46 132 m ²	100 %
NON PROSPECTE :		0 m ²	0 %
TOTAL GENERAL :		46 132 m ²	100 %

Le site ne présente aucun sol caractéristique de zone humide.

Ainsi, aucune contrainte réglementaire relative à la préservation des zones humides n'est à prévoir dans le cadre de ce projet photovoltaïque.

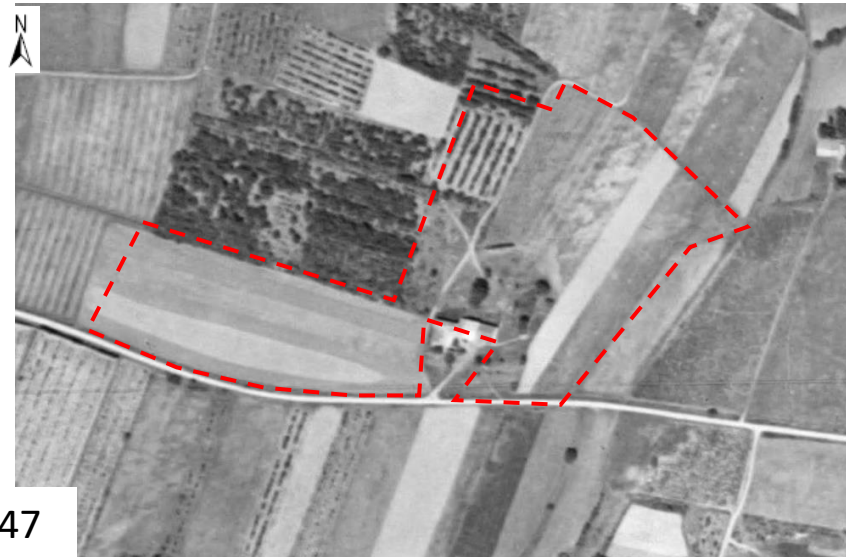
Le détail des sondages effectués est présenté par l'**Annexe 2**.



ANNEXES

Annexe 1 : Photographies historiques aériennes





1947



1961



1972



1983



La Baume-de-Transit – Diagnostic Zone Humide

Photographies aériennes

Référence

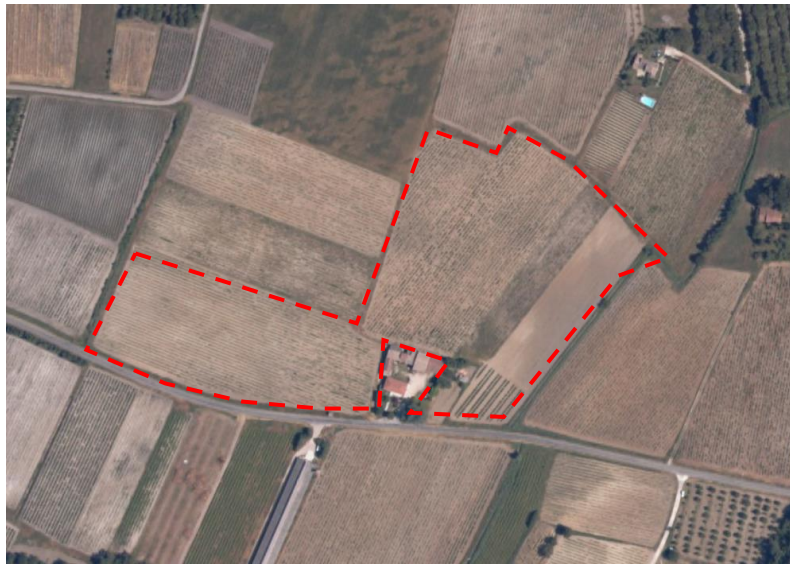
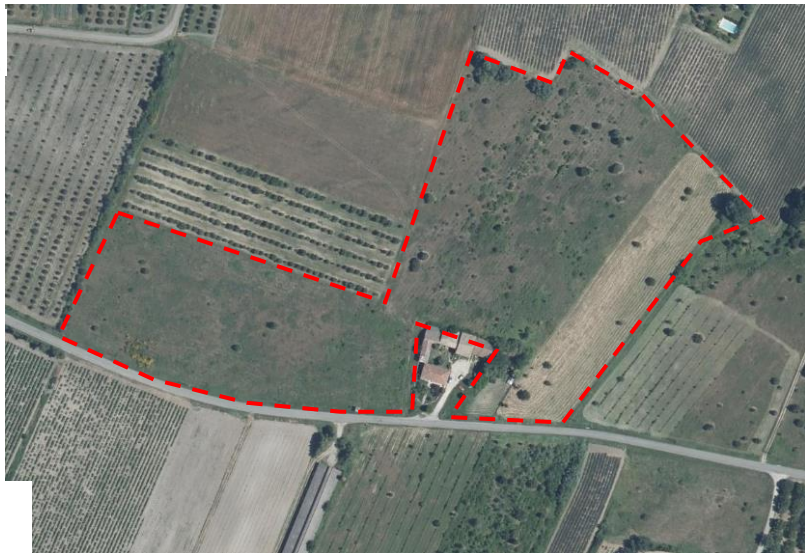
2603790

Date

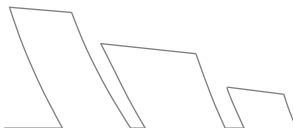
10/12/2025

Source

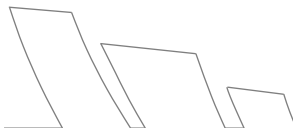
IGN

N  1996	N  2006			
N  2016	N  2024			
ECR environnement	La Baume-de-Transit – Diagnostic Zone Humide		Référence	2603790
	Photographies aériennes		Date	10/12/2025
			Source	IGN

Annexe 2 : Détail des sondages pédologiques



SONDAGE PEDOLOGIQUE N°1 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850094,1315876154 Y : 6361260,1251119375 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé			
0 – 16 cm		16 – 20 cm	20 – 30 cm
			



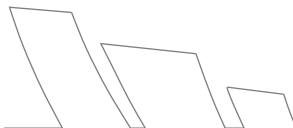
SONDAGE PEDOLOGIQUE N°2 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850140,5786756836 Y : 6361247,708563642 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé		
0 – 16 cm	16 – 20 cm	20 – 24 cm
24 – 28 cm	28 – 33 cm	

SONDAGE PEDOLOGIQUE N°3 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850191,1646131836 Y : 6361234,372271028 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé			
0 – 13 cm		13 – 15 cm	
			
15 – 22 cm		22 – 24 cm	
			
24 – 28 cm		28 – 31 cm	
			

SONDAGE PEDOLOGIQUE N°4 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850207,3176993148 Y : 6361218,871946177 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé					
0 – 14 cm			14 – 21 cm		
					
			21 – 24 cm		
					

SONDAGE PEDOLOGIQUE N°5 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850471,156396306 Y : 6361315,011813196 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé			
0 – 16 cm		16 – 22 cm	22 – 26 cm
26 – 32 cm	32 – 36 cm		

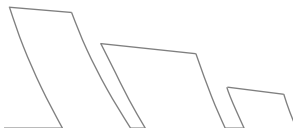
SONDAGE PEDOLOGIQUE N°6 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850456,1217028309 Y : 6361296,92315134 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé			
0 – 19 cm		19 – 26 cm	26 – 31 cm
			
31 – 35 cm		35 – 45 cm	
			



SONDAGE PEDOLOGIQUE N°7 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850435,1564923823 Y : 6361266,10681791 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé					
0 – 18 cm		18 – 26 cm		26 – 29 cm	
					
29 – 36 cm		36 – 45 cm		45 – 56 cm	
					
56 – 60 cm					



SONDAGE PEDOLOGIQUE N°8 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850414,4438748307 Y : 6361238,069006346 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé					
0 – 14 cm		14 – 18 cm		18 – 25 cm	
25 – 28 cm		28 – 32 cm		32 – 40 cm	
40 – 45 cm					





SONDAGE PEDOLOGIQUE N°9 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850393,9838501761 Y : 6361209,020823195 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé			
0 – 19 cm		19 – 23 cm	23 – 30 cm
			
30 – 31 cm			

SONDAGE PEDOLOGIQUE N°10 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850365,9160336382 Y : 6361354,85877671 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé				
0 – 15 cm		15 – 24 cm		24 – 28 cm
				
28 – 35 cm		35 – 36 cm		
				

SONDAGE PEDOLOGIQUE N°11 Localisation (RGF93 – Lambert 93) : X : 850348,4408915926 Y : 6361290,016802278 Date : 02/12/2025 Classe GEPPA : Non classé					
0 – 16 cm		16 – 21 cm		21 – 24 cm	
24 – 27 cm		27 – 30 cm		30 – 33 cm	
33 – 35 cm		35 – 40 cm			

